

VOTRE FACTURE DE DÉCOMPTE EN DÉTAILS

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE DE DÉCOMPTE

Voici l'explication de la facture de décompte que vous recevez une fois par année. Elle correspond à la différence entre la somme des acomptes facturés durant l'année et votre consommation réelle.

RECTO DE VOTRE FACTURE

1 Les références de votre facture

Retrouvez ici votre numéro de client ainsi que le numéro de votre facture à nous indiquer pour que votre demande soit prise en charge plus rapidement.

2 N° pt mesure

Ce numéro unique permet d'identifier des données relatives à la consommation et à la facturation d'une installation.

3 Votre adresse d'envoi

Vos coordonnées en qualité de client ou de mandataire.

4 Lieu de consommation

Désigne l'objet auquel se rapporte la facture (exemple: studio, villa, appartement de vacances, etc.).

5 Vos contacts

Retrouvez ici toutes les coordonnées utiles comme celles de votre Espace client en ligne, accessible 24h/24 et 7j/7 sur www.romande-energie.ch

6 Les éléments-clés de votre facture de décompte

- La période de facturation
- Le montant à payer qui est la différence entre le montant à régler pour vos consommations réelles et le montant des acomptes déjà facturés (qu'ils soient payés ou non).
- Le délai de paiement

7 Informations

Cet espace est utilisé pour des communications d'ordre pratique.

8 Numéro de référence

Ce numéro est uniquement valable pour le bulletin de versement sur lequel il est imprimé. En cas de paiement par internet, merci de saisir à chaque fois le numéro de référence du bulletin en question.

ROMANDE ENERGIE

Romande Energie Commerce SA
Case postale 950
1110 Morges 1

1 Votre numéro de client: **1 184 395** Page 1/5

2 N° de facture: 100 000 245 673
N° pt mesure: CH101420123450000000000002873137
Date: 15 décembre 2017

3 Monsieur
Jean Dupond
Av. des Capucines 12
1009 Pully

4 Votre lieu de consommation
Av. des Capucines 12
1009 Pully
Concerné: Villa

6 Votre facture de décompte annuel
Période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018

Total du décompte annuel	Montant CHF
Electricité	3'514.85
Eaux, Déchets	2'230.90
TVA	1'068.91
	215.04
Montant à payer (arrondi à, TTC)	3'514.85

Délai de paiement: 31 janvier 2018

Prochaine facture d'acompte (mars 2019) 879.00

5 Vos contacts utiles

Espace client en ligne: www.romande-energie.ch
Relations clients: 0848 802 900
Lundi au vendredi de 7h30 - 17h30

7

Economisez du papier grâce à l'e-facture ! Plus d'informations sur www.romande-energie.ch

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta | Einzahlung Giro | Versement Virement | Versamento Girata

Romande Energie Commerce SA 1110 Morges 1

Konto/Compte/Conto 01-70821-3 CHF 3514.85

10 00001 02916 40000 01292 05305

Monsieur Jean Dupond Av. des Capucines 12 1009 Pully

609

8 10 00001 02916 40000 01292 05305

Monsieur Jean Dupond Av. des Capucines 12 1009 Pully

0100003514851>100000102916400000129205305+ 010708213>

PAGES SUIVANTES DE VOTRE FACTURE

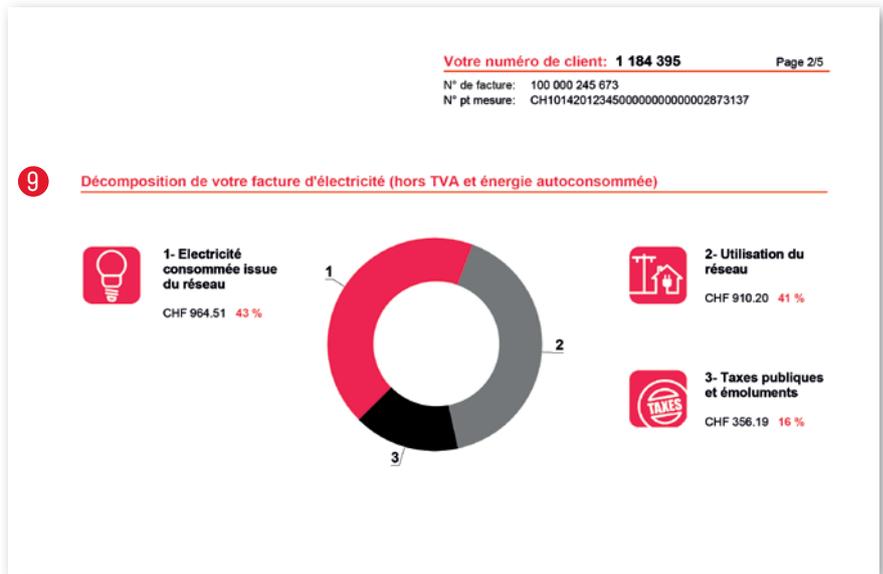
9 La décomposition de votre facture
 Découvrez les 4 composantes de votre facture d'électricité sous forme graphique pour une lecture immédiate.

10 Relevé de consommation
Compteur: chaque compteur est enregistré sous un numéro unique et est facturé séparément.
Index précédent: valeur du compteur lors du précédent relevé.
Index relevé: valeur du compteur au dernier relevé.
Quantité: quantité de kWh consommés, mesurés par le ou les compteurs sur la période donnée.
Unité: kilowattheure (1000 watts par heure).
Relevé du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018: cette période est définie par les dates de relevé de votre ou vos compteurs.

11 Montant à payer pour la partie « Electricité consommée »
Période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2018: dates entre lesquelles les prestations sont facturées. Le décompte est annuel pour la majorité d'entre vous.
Quantité: quantité de kWh consommés durant la période prise en compte.
Prix unitaire: prix appliqué par kWh selon votre tarif.
Montant en CHF et % TVA: la quantité consommée est multipliée par le prix unitaire pour obtenir le montant en francs. Ce dernier est soumis au taux TVA indiqué dans la dernière colonne.

12 Montant à payer pour la partie « Utilisation du réseau régional & national »
 Ce montant correspond

- aux coûts d'acheminement du courant sur le réseau local et régional. Les sommes encaissées sont reversées à l'exploitant du réseau électrique auquel vous êtes rattaché, (Romande Energie, SIE, SI Pully, SE Bussigny, etc.)
- aux coûts de transport du courant sur le réseau national à très haute tension, géré par Swissgrid.



Votre numéro de client: **1 184 395** Page 3/5
 N° de facture: 100 000 245 673
 N° pt mesure: CH101420123450000000000002873137

Décompte DÉTAILLÉ

Electricité
 Période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018

10 Relevé de consommation du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018

	N° de compteur	Index précédent	Index relevé	Quantité	Unité
Heures Pleines	837171	51326	53364	2'038	kWh
Heures Creuses	837171	18487	20629	2'142	kWh
Permanent	965714	11365	15742	4'377	kWh

Total de la consommation en kWh: 8'557
 Vos compteurs n'ayant pu être relevés, cette facture a été établie sur la base d'une consommation estimée.

11 Electricité consommée

	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
<i>Période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017</i>				
Terre d'Ici Lausanne & env., perman simple	371	0.12000	44.52	8.0
Terre d'Ici Lausanne & env., HP double	173	0.12400	21.45	8.0
Terre d'Ici Lausanne & env., HC double	181	0.08800	15.93	8.0
<i>Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2018</i>				
Terre d'Ici Lausanne & env., perman simple	4'006	0.11900	476.72	7.7
Terre d'Ici Lausanne & env., HP double	1'865	0.12300	229.40	7.7
Terre d'Ici Lausanne & env., HC double	1'961	0.09000	176.49	7.7
Sous-total Electricité consommée (hors TVA)			964.51	

12 Utilisation du réseau régional et national

	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
<i>Période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017</i>				
Permanent tarif BT simple	371	0.10030	37.21	8.0
HP tarif BT Double	173	0.10910	18.87	8.0
HC tarif BT Double	181	0.07650	13.84	8.0
Abonnement tarif double		8.75000	8.75	8.0
<i>Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2018</i>				
Permanent tarif BT simple	4'006	0.09950	398.60	7.7
HP tarif BT Double	1'865	0.10830	201.98	7.7
HC tarif BT Double	1'961	0.07570	148.45	7.7
Abonnement tarif double		7.50000	82.50	7.7
Sous-total Utilisation du réseau régional et national (hors TVA)			910.20	

PAGES SUIVANTES DE VOTRE FACTURE

13 Taxes publiques et émoluments

Cette rubrique répertorie l'ensemble des redevances (taxes fédérales, cantonales et communales) dues aux collectivités publiques. Romande Energie, comme les autres entreprises électriques suisses, n'est que le perceuteur, et en aucun cas le bénéficiaire, de ces taxes. Celles-ci sont reversées en totalité à la Confédération, aux cantons et aux communes.

Taxes fédérales (art. 15b LEne)

Elles alimentent le fonds national pour le financement des surcoûts liés à la reprise d'énergie renouvelable produite par des producteurs indépendants et la protection des eaux et des poissons.

Taxe cantonale (art. 40 LVLene)

Taxe pour la promotion des énergies renouvelables, non soumise à TVA.

Émoluments cantonal (art. 19 LSecEI)

Il correspond à une participation au fonctionnement de la Commission cantonale de surveillance du secteur électrique (Cossel) et contribue aux tâches de l'Etat en matière d'approvisionnement en électricité.

Émoluments communal (art. 20 LSecEI)

Cet émoulement est une indemnité pour l'usage du sol communal. Il est perçu, depuis le 1^{er} août 2007, dans les communes qui l'ont décidé et remplace la contribution communale.

14 TVA-Décompte

La TVA « Romande Energie Commerce SA » correspond à la partie « Energie ».

15 Historique des acomptes facturés

Récapitulatif de tous les acomptes qui vous ont été facturés, qu'ils soient payés ou non.

Décompte DÉTAILLÉ		Votre numéro de client: 1 184 395		Page 4/5
		N° de facture: 100 000 245 673		
		N° pt mesure: CH1014201234500000000000002873137		
Taxes publiques et émoluments				
	Quantité	Prix Unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
13  Période du 1er décembre 2017 au 31 décembre 2017				
Taxes fédérales (art.15b LEne)	725	0.01500	10.88	8.0
Emol. cantonal (art.19 LSecEI)	725	0.00020	0.15	8.0
Emol. communal (art.20 al.1 LSecEI)	725	0.00700	5.08	8.0
Période du 1er janvier 2018 au 30 novembre 2018				
Taxes fédérales (art.15b LEne)	7832	0.02300	180.14	7.7
Emol. cantonal (art.19 LSecEI)	7832	0.00020	1.57	7.7
Emol. communal (art.20 al.1 LSecEI)	7832	0.00700	54.82	7.7
Période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018				
Taxe cantonale (art.40 LVLene)	8557	0.00180	15.41	0.0
Taxe communale spécifique (art.20 al.2 LSecEI)	8557	0.01030	88.14	0.0
Sous-total Taxes publiques et émoluments			356.19	
Total Electricité (hors TVA)			2'230.90	

Décompte DÉTAILLÉ		Votre numéro de client: 1 184 395		Page 5/5
		N° de facture: 100 000 245 673		
		N° pt mesure: CH1014201234500000000000002873137		
Divers				
14 TVA - Décompte 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018				
			Montant CHF	
Romande Energie Commerce SA CHE-116.278.949 TVA	7.7%	sur CHF 882.61	67.96	
Romande Energie Commerce SA CHE-116.278.949 TVA	8.0%	sur CHF 81.90	6.55	
Electricité DTSI de Pully CHE-105.618.946 TVA	7.7%	sur CHF 1'068.06	82.24	
Electricité DTSI de Pully CHE-105.618.946 TVA	8.0%	sur CHF 94.78	7.58	
Eau DTSI de Pully CHE-105.618.946 TVA	2.5%	sur CHF 609.90	15.25	
Évac. et trait. eaux DTSI de Pully CHE-113.564.034 TVA	7.7%	sur CHF 300.01	23.10	
Évac. et trait. eaux DTSI de Pully CHE-113.564.034 TVA	8.0%	sur CHF 25.88	2.07	
Déchets DTSI de Pully CHE-494.997.881 TVA	7.7%	sur CHF 122.05	9.40	
Déchets DTSI de Pully CHE-494.997.881 TVA	8.0%	sur CHF 11.07	0.89	
Total TVA			215.04	
Total du décompte annuel			3'514.85	

15 Historique des acomptes facturés

Situation des acomptes au 15 décembre 2017

Date des acomptes	Paielement reçu le	Montant CHF
15 septembre 2017		879.00
Total des acomptes facturés		879.00

RELATIONS CLIENTS

Romande Energie Commerce SA

Case postale

1110 Morges 1